

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



DG Gestion des Ressources
Le Directeur général

Bruxelles,
EEAS.DG RM.BHR.3/JVC

Aux Représentants permanents des Etats
membres auprès de l'Union européenne

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

J'ai l'honneur de vous informer que nous cherchons un expert national détaché (END) pour un détachement "**sans frais**" auprès de la Délégation de l'Union européenne à **Tel Aviv, Israël**, au titre de la décision de la Haute Représentante du SEAE du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux END¹.

Vous trouverez en annexe le profil que je vous serais obligé de bien vouloir transmettre aux différents Ministères compétents afin de générer des candidatures adéquates.

Les Représentations permanentes sont priées d'envoyer ces candidatures exclusivement à la Division SEAE.RM.BHR.3 « Sélection et Recrutement du personnel » par e-mail :
SNE-DELEGATIONS@SEAE.europa.eu

Les candidats doivent rédiger un CV en anglais ou français, en format PDF ou Word, selon le modèle européen qu'ils pourront trouver à l'adresse suivante :
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>

Seules les candidatures nous parvenant pour le **15 mars 2024 à midi (heure de Bruxelles)** seront traitées et considérées comme répondant à l'avis de vacance.

Ces candidatures seront examinées par mes services, qui organiseront des panels d'entretiens de sélection après la date d'échéance.

Veuillez noter que la délivrance d'un certificat d'habilitation au secret (niveau minimum **SECRET UE / EU SECRET**) est une condition préalable pour être affecté comme END au SEAE.

Je voudrais vous demander d'attirer l'attention des différents Ministères et services concernés sur le respect des règles de protection des données à caractère personnel et les informer que le SEAE de son côté met en œuvre les dispositions du Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil.

Les éventuels candidats devraient être informés que leur CVs seront diffusés aux services du SEAE impliqués dans leur sélection et la gestion de leur détachement, ainsi qu'à la Délégation concernée.

¹ Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux Experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'Action extérieure.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, à l'assurance de ma haute considération.

(f.f.)

Ulrike Hauer

Annexe : Vacance de poste

Cc : D. Tzantchev, Chef de Délégation, Israël
A. Pontiroli, Chef de Section PPI, Délégation Israël
B. K. de Peyron, Directrice SEAE.RM.BHR
C. Véron-Réville, Cheffe de Division, SEAE.RM.BHR.3
M. Titire, Chef de Division adjoint, SEAE, RM.BHR.3
C. Hagelin, Chef de Secteur, SEAE.RM.BHR.3
K. Janssen, Chef d'Administration, Délégation Israël

,